

Aux organes consultés

envoi par courriel

La Neuveville, le 2 mai 2013

Financement des institutions culturelles dans le cadre de la nouvelle LEAC – Propositions du Conseil du Jura bernois

Madame, Monsieur,

La nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) va obliger à réorganiser le financement des activités culturelles soutenues par le canton. Chargé de cette tâche pour la partie francophone du canton de Berne, le Conseil du Jura bernois (CJB) a souhaité éclaircir la situation et faire part de ses réflexions pour l'avenir. Ses analyses et propositions figurent dans un rapport qui a été approuvé par le plénum le 24 avril 2013.

Comme vous le savez, le CJB est compétent pour le soutien cantonal aux institutions du Jura bernois et interjurassiennes. Notre rapport porte essentiellement sur cet aspect. Toutefois, alors que les institutions régionales du Jura bernois seront soutenues par la sous-région Jura bernois-Bienne, les institutions régionales biennoises seront soutenues également par le Seeland, ce qui complique un peu la situation mais permet de mieux prendre en compte les besoins des institutions. Le calendrier prévoit que le Conseil-exécutif fixe courant 2014 la liste des institutions régionalisées dans une annexe à l'ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles. Avant cela, un projet devra être établi d'ici cet automne et une consultation élargie sera organisée au premier semestre 2014.

Afin de préparer le projet de liste qui sera proposé au Conseil-exécutif en vue de cette consultation, le CJB a souhaité connaître l'avis des autres signataires des contrats, à savoir les communes-sièges ainsi que l'organisation chargée de représenter les communes (Conférence des maires). Nous consultons également nos partenaires habituels pour l'encouragement de la culture dans le Jura bernois, avec lesquels nous collaborons étroitement pour le soutien d'institutions ou de projets communs à la région Berne-Jura.

Pour l'heure, il s'agit de lancer le processus et les communes seront consultées au moment de l'adoption de la liste définitive. Toutefois, nous leur faisons parvenir pour information un exemplaire du rapport, ainsi qu'à l'association seeland.biel/bienne qui représente les communes du Seeland.

Nous vous prions de bien vouloir répondre à la consultation jusqu'au 2 août 2013, en envoyant vos réponses à info.cjb@sta.be.ch. Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir une version *word* de votre prise de position. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, votre contact est le secrétaire général du CJB Fabian Greub, au 032 493 70 73 ou à l'adresse fabian.greub@sta.be.ch.

En vous souhaitant bonne réception de notre courrier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :

Le secrétaire général :

Jean-Pierre AELLEN

Fabian GREUB

Annexe : rapport mis en consultation

Copies : communes du Jura bernois, association seeland.biel/bienne